

DÉLIBÉRATION N°2022-12- 03

Zone 30 Rue de la Barre et rue des Roquettes

Conseil Municipal du 16 décembre 2022

Date de convocation : 9 décembre 2022 Date d'affichage : 10 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Présents : 16 – Votants : 18

L'an deux mille vingt-deux, le 16 du mois de décembre à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué à la Salle de SAINT EXUPERY, sous la Présidence de Monsieur Jean Luc VERET, le Maire,

Etaient présents :

Jean-Luc VERET, Maire – Cécile MACHUREY, Jean-Claude MARIE, Gérard MARCIA, Maires-adjoints - Philippe BERTEMONT, Jean-Bernard MAILLARD, Marie-Claude HOFFNUNG, Ludovic MAULNY, Lysiane LE DUC DREAN, Éric POTIER, Françoise COUTAND, Catherine INNOCENT, Philippe ONILLON, Marie-Christine DELHINGER, Marie-Laure PAIN, Jean CHANAL, Conseillers Municipaux.

Absents excusés - Pouvoirs :

Pascale CLAUSER donne pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN
Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Gérard MARCIA
Philippe ONILLON, absent de 18h à 19h donne pouvoir à Jean CHANAL

Absente non-excusee :

Houria BADEK

Secrétaire de séance :

Catherine INNOCENT désignée à l'unanimité

Monsieur le maire présente la nécessité de passer la rue de la barre et la rue des roquettes en zone 30 pour assurer la sécurité et éviter l'accès au Mémorial Britannique par la rue de la barre car elle ne mène pas au parking du Mémorial.

Après avoir entendu cet exposé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à appliquer la zone 30 rue de la Barre et de la rue des roquettes.

ADOpte par :

16 voix POUR,
0 voix CONTRE,
2 abstentions (Daniel DESCHAMPS et Gérard MARCIA)

Fait et délibéré en séance,

Les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre

Transmis à la Sous-Préfecture le 27 décembre 2022

Le Maire,
Jean-Luc VERET

